



Grenoble, le 25 juin 2015

# Communiqué de presse

## Nouveautés dans le dépôt des demandes de certificats d'immatriculation et de permis de conduire.

---

Le préfet de l'Isère vous informe de nouveautés en ce qui concerne le dépôt des dossiers de certificats d'immatriculation (dits cartes grises) et de permis de conduire **à compter du lundi 6 juillet 2015.**

### **Certificats d'immatriculation :**

la préfecture de l'Isère propose aux usagers la possibilité d'être reçus sur rendez-vous, pris sur le site internet [www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr), pour le traitement des demandes de certificats d'immatriculation.

Depuis le 22 juin 2015, les personnes inscrites par internet reçoivent une convocation, à l'horaire de leur choix et évitent ainsi une attente dans le hall de la préfecture.

Sous réserve que l'ensemble des pièces justificatives nécessaires soit fourni (liste détaillée sur le site internet de la préfecture, les démarches suivantes sont proposées sur rendez-vous :

- changement de propriétaire
- changement de domicile
- demande de duplicata,

Durant l'été 2015, les rendez-vous pourront être pris pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9 heures et 12 heures 30. Certains mercredi seront également disponibles.

Le préfet rappelle également que les usagers qui se rendent à la préfecture et ne souhaitent pas attendre, ont la possibilité d'utiliser le « dépôt express » (boîte aux lettres dédiée située à droite de la régie de recettes), avec règlement par chèque. Les dossiers déposés sont traités par la préfecture dans un délai de 24 à 48 heures. L'expédition du nouveau certificat d'immatriculation au domicile du demandeur sera réalisée durant les 48 heures qui suivent le traitement de la demande.

### **Permis de conduire :**

Tous les après-midis, les usagers pourront utiliser le dépôt express, pour les demandes de permis de conduire suivantes :

- catégorie AM (cyclomoteurs de 50 cm<sup>3</sup> maximum ou des quadricycles légers)
- primatas (1<sup>er</sup> permis de conduire après réussite à l'examen)

A votre arrivée à la préfecture, le guichet de l'accueil général vous fera connaître les modalités.

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 05  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)  
[twitter.com/Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)